



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Conseil municipal du 18 février 2025

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape obligatoire et préalable au vote du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Article L2312-1 Code général des collectivités territoriales

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Les éléments budgétaires de ce débat seront tenus à la disposition du public et mis en ligne sur le site internet de la mairie. Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales la date limite de vote des budgets locaux est fixée au 15 avril.

CONTEXTE GENERAL : L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Source : Eurostat, Natixis, INSEE

Monde : les banques centrales desserrent l'étau, le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes.

Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt.

La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

Zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre

Croissance

Il est anticipé une croissance du PIB de 0.8% en 2024 et de 1.3% en 2025, avec cependant de forte disparité au sein de la zone Euro, entre d'une part les performances de l'Espagne (+0.8%), l'accélération en France (+0.4%), avec l'effet Jeux Olympiques, et d'autre part une croissance nulle en Italie et faible en Allemagne(+0.2%)

Inflation

Il est prévu une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,4 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques

L'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon les experts, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

France : retour à la réalité après les Jeux Olympiques

Croissance

Il est anticipé une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris. Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Il est néanmoins estimé que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Inflation

Sur l'ensemble de l'année 2024, l'inflation totale diminuerait ainsi nettement, passant de 3,0 % en glissement annuel au premier trimestre à 1,9 % au quatrième trimestre. Cette diminution proviendrait essentiellement de la dynamique baissière des prix des biens alimentaires et énergétiques. En 2025, l'inflation diminuerait de nouveau pour s'établir à 1,6 % en moyenne annuelle, après 2,4 % en 2024. Ce recul s'expliquerait en particulier par une inflation négative des prix de l'énergie (baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année, prix du baril à 68 euros selon les hypothèses techniques tirées des marchés à terme, contre 76 euros en 2024).

Déficit public

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs :

- une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ;
- la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ;
- les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5,4 % soit 32 milliards € de réduction des dépenses et 21 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %. En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent, compte tenu notamment de l'équilibre parlementaire.

Emploi

Comme anticipé, le marché du travail commence à entrer dans une phase transitoire de ralentissement, concentrée sur l'année 2025. Le taux de chômage atteindrait un pic inférieur à 8 % en 2025 et en 2026, avant de repartir à la baisse dans le sillage de la reprise de l'activité.

LOI DE FINANCES 2025 : Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales .

Le projet de loi de finances pour 2025 a été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 milliards d'euros (Md€) et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025 (après un dérapage à 6,1% en 2024).

Le gouvernement ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'au vote de la loi de finances initiale pour 2025 votée ce 6 février 2025.

La loi de Finances 2025 ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€).

➤ Transferts financiers de l'Etat aux collectivités

Ils atteignent 104,5 milliards € hors fractions compensatrices de TVA en contrepartie de réformes fiscales (47,1 milliards €) dans le PLF 2025 à périmètre courant, en baisse de 1,7 % (- 1,8 milliard €) par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2024.

➤ Concours financier de L'Etat

Les concours financiers de l'État de 53,5 milliards € (54.4 mds en 2024) selon le PLF 2025 totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission « relations avec les collectivités territoriales » (DGD, DETR DSIL) et la TVA des régions. Ces concours financiers sont en diminution par rapport à 2024.

- **Stabilité en valeur de la DGF** avec une augmentation de la péréquation à hauteur de 290 M€.

- **Nette diminution du fonds vert** par rapport à 2024 Le PLF prévoit que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, soit de 1 milliard € en 2025. Pour rappel, il était de 2,5 milliards € en 2024 et 2 milliards € en 2023, année de création du fonds.
- **Stabilisation en valeur au titre de 2025 des fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectées aux collectivités locales**

Au fil des années, les collectivités locales ont perçu des fractions de TVA nationale en lieu et place de la perception d'impôts locaux (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe d'habitation sur les résidences principales) ou de dotation (DGF des régions). La compensation prend la forme d'une fraction de TVA nationale figée qui donne lieu à un montant reversé chaque année en fonction du montant de TVA nationale. La fraction de TVA versée à chaque collectivité locale au titre de l'année 2025 sera exceptionnellement égale au montant perçu en 2024 (après régularisation). Ainsi la dynamique de la TVA est conservée sur le budget de l'État pour associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics.

- **Instauration et affectation d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales**

Afin que les collectivités territoriales contribuent à l'effort de redressement des finances publiques et pour accentuer la péréquation entre collectivités, cet article propose la création d'un prélèvement sur les montants d'imposition qui leur sont reversés à partir de 2025. Sont concernées les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal du compte de clôture 2023 sont supérieures à 40 millions €,

- **Versement Mobilité** : Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.
- **DMTO** : Pour leur permettre de faire face à la crise financière à laquelle ils sont confrontés, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

➤ **GESTION RH :**

- Baisse du niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires (90% contre 100% aujourd'hui), pour les 3 premiers mois.
- Cotisation retraite : Hausse de 3 points par an jusqu'en 2028

Le décret sur la hausse du taux de cotisation à la CNRACL a été publié au Journal Officiel le 31 janvier 2025. Il acte une mesure qui va fortement impacter les projections budgétaires des 4 prochaines années : l'augmentation de 3 points par an du taux de cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Le taux de cotisation actuel de 31,65 % va atteindre en part patronale 43,65 % à l'horizon 2028.

LA COMMUNE DE VILLARS LES DOMBES : SITUATION ET ORIENTATIONS

1- Résultats 2024 provisoires

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Résultat 2024 Report 2023	Clôture	Résultat 2024 Report 2023	Clôture
Commune	295 059.13€ + 1 422 800.75 €	1 717 859.88€	- 128 937.88 € -315 035.06 €	-443 972.94€*
Assainissement	107 794.37€ + 269 530.91 €	377 325.28€	116 704.63€ 68 669.64€	185 374.27 €
Cinéma	914.83 € 37 382.97€	38 297.80 €	3 457.02 € 1 460.82€	4 917.84 €

*Montant à autofinancer

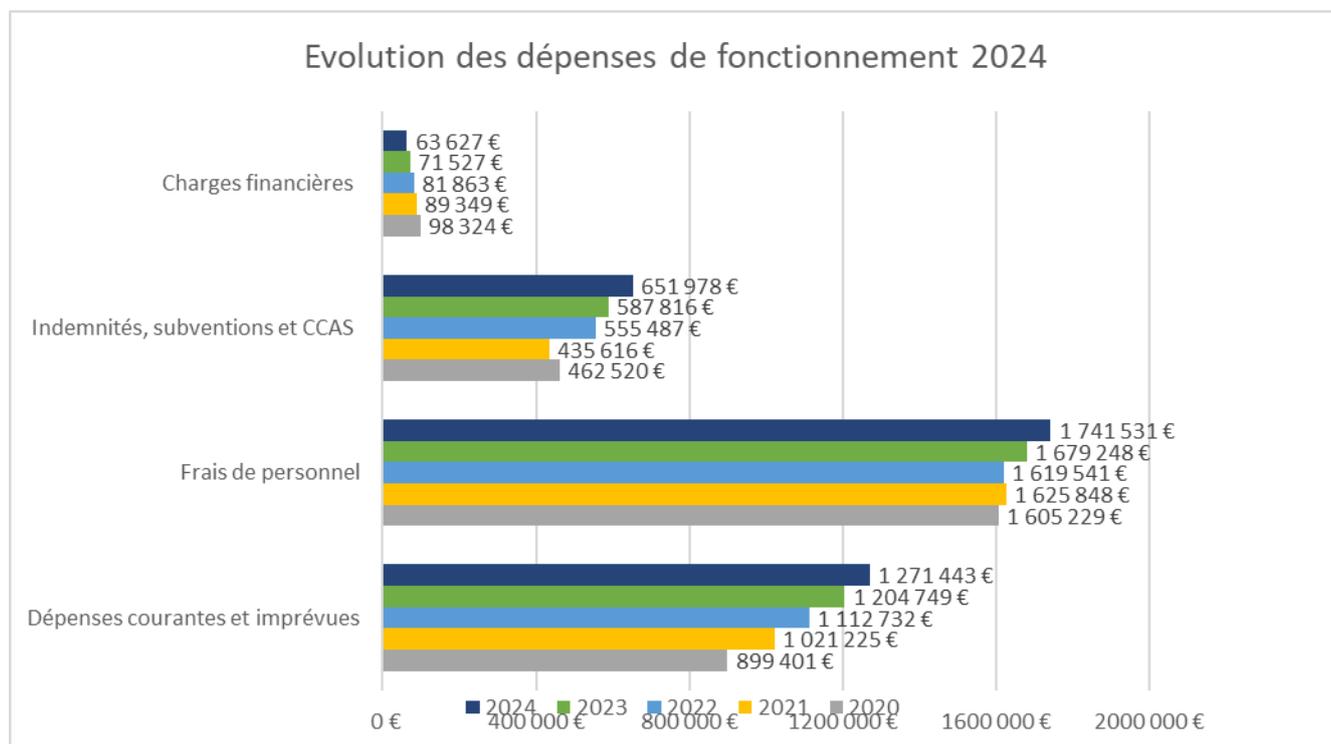
2- Fonctionnement 2024

2.1- Dépenses de fonctionnement

Pour l'année 2024, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2.16 % (hors opération d'ordre), pour un total de dépenses réelles de **3 728 609 €**. Hors charges exceptionnelles et opération d'ordre, cela représente une augmentation de 5.22%.

Chapitre	Libellé	Budget 2023	CA 2023	Budget 2024	PREV. CA 2024	Evolution
11	Charges à caractère général	1 499 162	1 176 510	1 456 881	1 271 442	8,06%
12	Charges de personnel	1 768 866	1 679 248	1 799 394	1 741 531	3,71%
14	Atténuation de produits	1 200	28 260	2 700	1 508	-94,66%
65	Autres charges de gestion courante	670 785	587 816	702 003	650 471	10,66%
66	Charges financières	71 557	71 526	63 427	63 427	-11,32%
67	Charges exceptionnelles	109 136	106 216	3 626	230	-99,78%
68	Dotations aux provisions	20 000	0	1 500	0	
	TOTAL Dépenses réelles	4 140 706 €	3 649 576 €	4 029 531 €	3 728 609 €	2.16%
42	Opération d'ordre transfert entre sections	386 376 €	379 140 €	430 968 €	449 629 €	18,59%
	TOTAL DEPENSES	4 527 082	4 028 716	4 460 499	4 178 237	3.71%

Evolution des dépenses de fonctionnement 2024



> DEPENSES COURANTES ET IMPREVUES:

Les charges à caractère général sont en augmentation de 8.06%

Energie

En 2023, la collectivité avait bénéficié du cumul des dispositifs amortisseur électricité (72 654.52 €) et offre ARENH. Ce cumul n'est pas autorisé. Aussi sur l'année 2024, la Commune a remboursé une partie du dispositif amortisseur Electricité à hauteur de 28 034.33 €, soit un reste à rembourser de 44 620.19 €.

Evolution dépense d' Electricité et combustible

2024	2023	2022	2021
185 942	102 422	123 948	77 484.43

Combustible

2024	2023	2022	2021
146 777	223 227	107 930	97 436

Autres évolutions notables

- 60636 : Habillement-Vêtements de Travail : +100 %
- 6064 : Fourniture administrative : +68%
- 6135 : Location mobilière et matériel roulant : +12.14%
- 61521 : Entretien et réparations sur terrains : +26%

- 6156 : Maintenance : +8.8%
- 62268 : Autres Honoraires et Conseils : +91%
- 6232 Fêtes et cérémonies : +16%
- 6283 : Frais de nettoyage des locaux : +12.53%

> CHARGES DE PERSONNEL

Il est constaté une augmentation de 3.71%, dû notamment :

- à l'impact de l'augmentation du point d'indice (+1.5%) de Juillet 2023, sur une année pleine . (pour mémoire : inflation de +4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022)
- au reclassement indiciaire du 1er Janvier 2024 (+ 5 points)
- à la prime pouvoir d'achat versée
- à l'augmentation du Régime Indemnitaire des agents à hauteur de : +31.39%
 - 20% pour les catégories C
 - 10% pour les catégories B
 - 1% pour les catégories A

et au glissement vieillesse technicité.

- Augmentation de la valeur des tickets restaurants à 8.30 € au 1^{er} septembre 2024
- Augmentation du recours à des contractuels entraînant l'application du versement de la prime de précarité.
- Augmentation du CNAS (217 € par agents) : 12 868.47 € de prestations servies pour 14 611.29 € de cotisations en 2024.

> CHARGES DE GESTION COURANTES :

- Cotisation SIEA : Apurement des soldes des factures antérieures
- Service incendie : +3 000 €
- Subventions aux associations dont Aide aux familles et CDL en augmentation

compte	2023	2024
aide aux familles	34 045.75 €	35 877.35 €
fonctionnement CDL	25 533.60 €	28 247.35 €

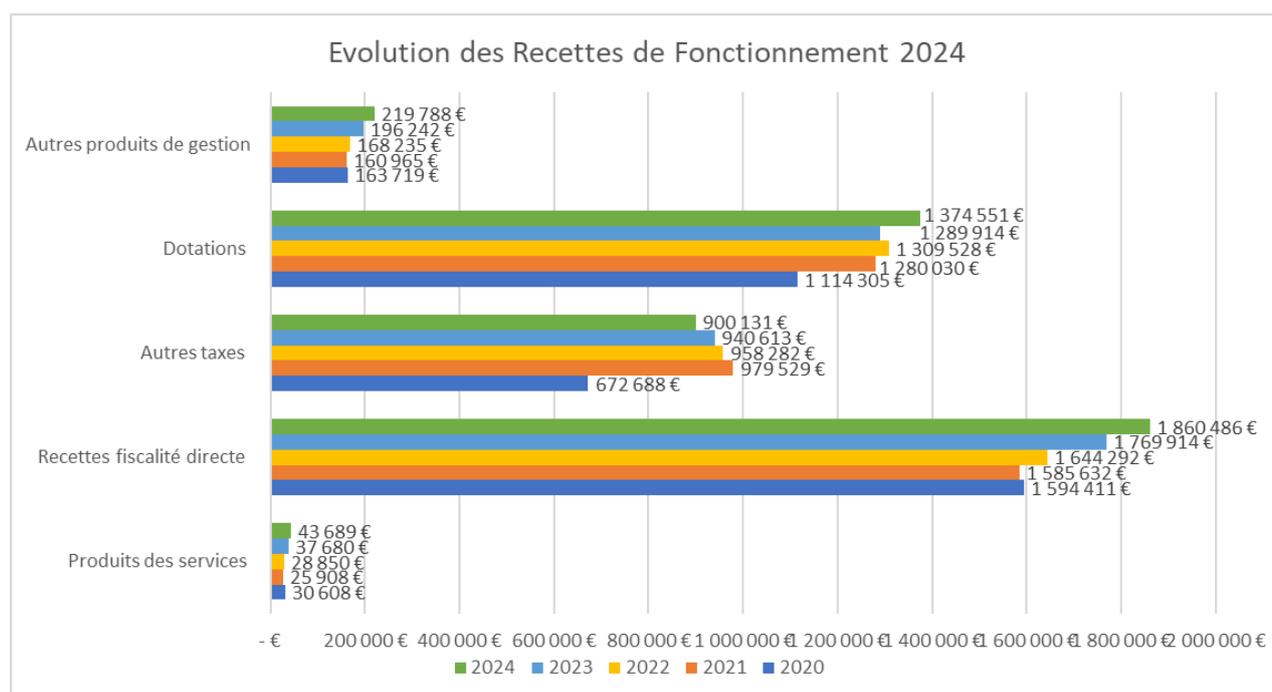
2.2- Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget 2023	CA 2023	Budget 2024	Prev. CA 2024	Evolution
70	Produits des services, domaine, vente	27 300	37 680	29 700	43 688	15,95%
73	Impôts et taxes	2 510 000	2 710 527	566 000	566 041	1,85%
731	Fiscalité locale			2 266 000		
74	Dotations et participations	1 257 373	1 289 914	1 300 547	1 374 551	6,56%

75	Autres produits de gestion courante	155 000	196 242	195 000	219 789	12,00%
13	Atténuation de charges	35 500	58 250	35 500	19 875	-65,88%
77	Produits exceptionnels	1 900	142 422	200	23 134	-83,76%
TOTAL Recettes réelles		3 987 073	4 435 035	4 392 947	4 441 655	0,15%
42	Opération d'ordre transfert entre sections	30 534	34 682	52 120	31 642	-8,76%
TOTAL RECETTES		4 017 607	4 469 716	4 445 067	4 473 297	0,08%

Les recettes réelles de fonctionnement ont seulement progressé de 0.15% (hors opération d'ordre), pour un total de recettes de 4 441 655 €. Hors produits exceptionnels et hors opération d'ordre, cela représente une augmentation de 2.93%.

- Augmentation de 5.11% de la fiscalité directe, dû en grande partie à l'évolution des bases locatives



➤ LA FISCALITE

Fiscalité 2024

Taxe	Base	Taux	Produit
TH*	371 238 €	12,29 %	45 567€
TFB**	6 055 928 €	27,44 %	1 658 583 €
TFNB	151 779 €	42,19 %	64 036 €
Total			1 768 186 €

* TH sur les résidences principales et logements vacants.

Auquel se rajoute 91 793 € au titre du coefficient correcteur (transfert TFB département), soit un montant de 1 859 979 €.

Prévisions fiscales 2025:

Au 1er janvier 2025, les prévisions de revalorisation des bases d'imposition se situent à 1.7%.

Taxe	Base	Taux	Produit
TH*	377 549 €	12,29 %	46 400 €
TFB	6 158 878.77 €	27.44 %	1 689 996 €
TFNB	152 787 €	42,19 %	64 461 €
Total			1 800 857€

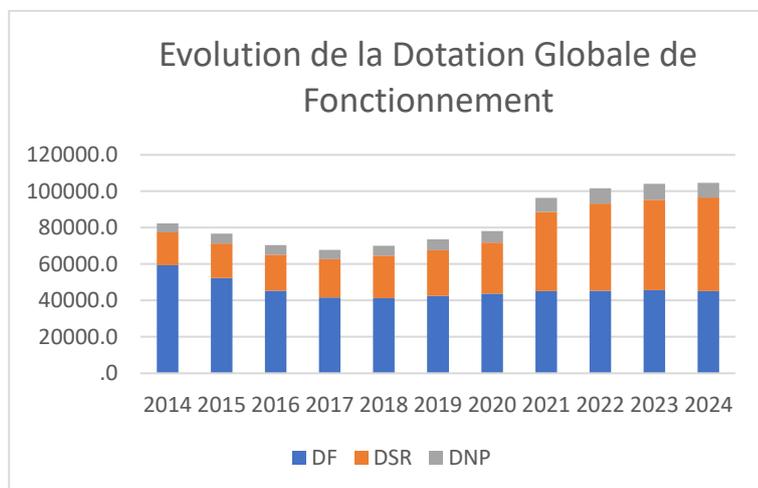
Auquel s'ajoutera le transfert de la TFB du département estimé à 93 000 € soit un montant prévisionnel attendu de **1 894 210 €**

> LES DOTATIONS DE L'ETAT

La Dotation Globale de Fonctionnement

Pas d'évolution de la DGF en 2024 (+0.6%), avec la poursuite de l'écrêtement de la Dotation forfaitaire au profit de la péréquation (-0.1%).

- La Dotation de Solidarité Rurales : + 3,52%
- La Dotation Nationale de Péréquation : + 7.2%



Les dotations de l'État en fonctionnement (DGF-DSR-DNP)

La Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement:

En 2024, les taxes additionnelles aux droits d'enregistrement directement perçues par la Commune s'élèvent à **195 873 €** contre **212 976.17 €** en 2023.

Le nombre de Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) stagne avec 68 dossiers en 2024, contre 64 en 2023. (pour mémoire 104 déclarations en 2022).

Dotations pour les titres sécurisés

En 2024, la Commune a ainsi traité 2 513 titres, et a perçu une dotation de 20 633 € au titre de 2023.

En 2023 :

Titres remis cni 1748 / passeport 1627 / total : 3375

En 2024 :

Titres remis : cni 1411 / passeport 1102 / total : 2513

Cette baisse s'explique en partie par l'effort national soutenu en 2023 pour répondre à l'ensemble des demandes, et à l'installation depuis Avril 2024 d'un DR sur la Commune de St André de Corcy.

Fonds de compensation de la TVA

FCTVA 2024 :

- 6 716 € en fonctionnement.
- 135 554 € en Investissement

PREVISIONS 2025 :

- En fonctionnement : 8 843 €
- En Investissement : 124 568 €

Attribution de compensation communauté de communes

La commission intercommunale locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est chargée de définir l'attribution de compensation des communes en fonctions des compétences transférées à l'intercommunalité.

➔ 2024 : 566 041 € en fonctionnement et 62 494 € en investissement.

3- INVESTISSEMENT 2024

➤ Principales dépenses d'investissements 2024

Opé	Libellé	Dépenses	Subventions
226	Achat Matériels véhicules ST	39 741	
230	Bâtiments divers (travaux Extension réfectoire scolaire, Portes Mairie PM, Remplacement alarme incendie, pose film école maternelle et médiathèque, marquage sol Hall des sports, baie vitrée Centre Social	302 720	
240	Voirie	185 628	
256	Matériel Divers Commune (informatique école et mairie, Boite retour livres, mobilier scolaire, matériel ST, .)	35 751	
270	Matériel et logiciel informatique	4 679	
304	Travaux extension Restaurant scolaire (solde)	26237	61 832
322	Mise aux normes électriques	14 270	
307	Révision PLU : Etude Dynamique commerciale et étude de cadrage	4050	12 875

313	Vidéoprotection	13 197	7 585
331	Centre social (étude)	117 666	12 645
335	Extension école élémentaire	260 159	
	TOTAL OPERATIONS	1 004 098	94 937

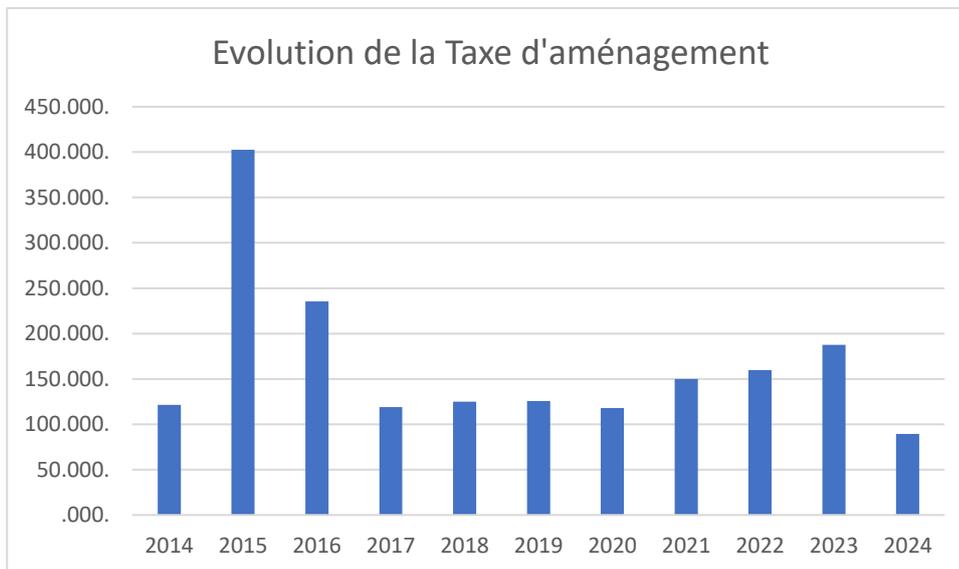
➤ Principales recettes d'investissements 2024

Taxe d'aménagement

Depuis le 1er septembre 2022, le redevable doit déclarer les éléments nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement dans les 90 jours suivant la date d'achèvement des travaux. Le premier titre est émis 90 jours après l'exigibilité de la taxe, et le second titre 6 mois après l'émission du premier.

La déclaration de la taxe d'aménagement doit être effectuée directement auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant la réalisation définitive des travaux, via le service « Gérer Mes Biens Immobiliers » sur le site www.impots.gouv.fr, selon les conditions de l'article 1406 du Code Général des Impôts.

Montant des TA 2024 : **89 390.63 €** contre 150 000 € budgétés .



Evolution des autorisations d'urbanisme

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DP (Déclaration Préalable)	104	118	144	124	167	8
DP de division	7	12	9	8	2	
dont nombre de parcelles (lots)	8	16	9	10	6	
PCMI (Maison Individuelle)	73	42	23	20	14	1

PC	5	17	21	20	5	
PA (Permis d'Aménager) - Lotissements	0	2	2	1		
dont nombre de parcelles (lots)		16	2	2		
PD (Permis de Démolir)	0	3	3	1	3	
DIA	139	83	104	64	68	
CU	114	87	100	53	64	
	442	364	417	303	329	9

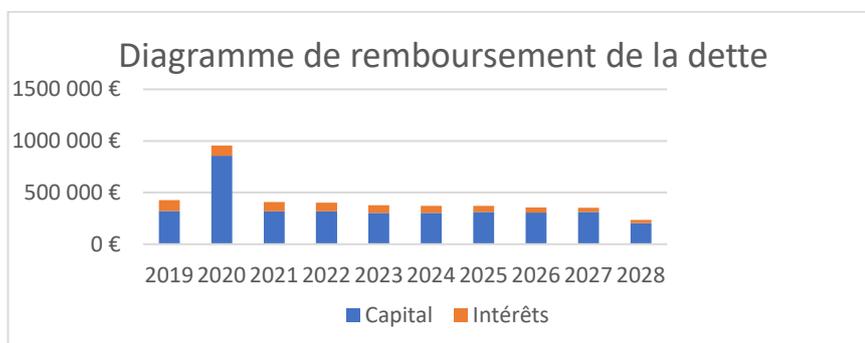
Dotation pour la protection et valorisation des aménités rurales

La Commune a perçu 41 230 € au titre de cette dotation.

4- Endettement de la Commune

Au 1^{er} janvier 2025

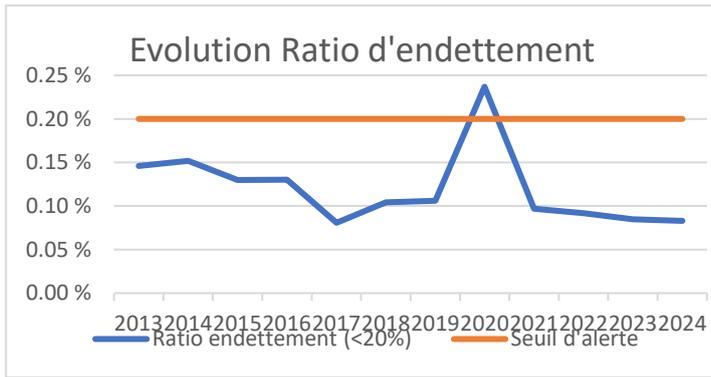
Budget	Capital restant dû	Intérêts	Amortissement	Annuité
Principal	2 694 943.82 €	57 701.08 €	312 523 €	370 398,75 €
Assainissement	623 844.46 €	8033.39 €	41 271.97 €	49 305.36 €
TOTAL	3 318 788.28 €	65 734.47 €	353 794.97€	419 704.11 €



5- Les ratios

> Le ratio d'endettement

Il mesure le poids de la dette dans les recettes réelles de la commune.



En 2024, il correspond à 8,28% des recettes réelles de la commune.

> La capacité de désendettement

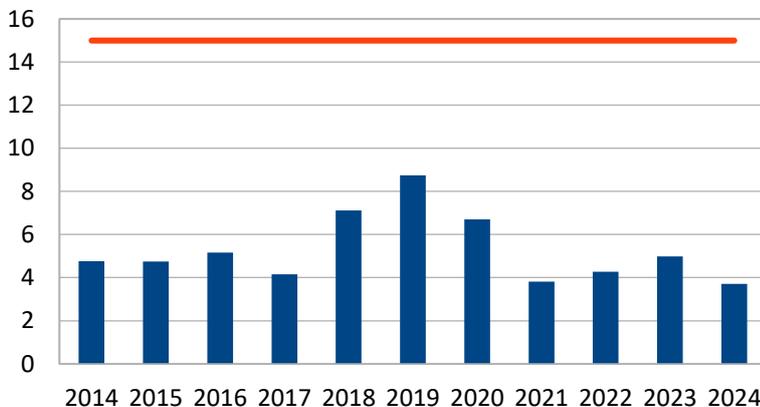
Elle détermine le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement l'encours de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute à valeur constante.

Ainsi en 2024, la charge de la dette représente 2 694 944 € et l'épargne brute 689 911 €, ainsi la capacité de désendettement est de :

$$\rightarrow 2\,694\,944 / 689\,911 = 3.9 \text{ années}$$

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Capacité de désendettement



En 2024, la capacité de désendettement est de 3.9 années.

> Autres Ratios : Comparatif de la Commune au sein de la strate

Population 2024 au 1^{er} janvier : 5226 hab

BUDGET PRINCIPAL	Ratio	Ratio		Moyenne nationale de la strate 5000-10 000 hab (DGCL- 2021)
		2023	2024	
	Impôts directs / habitant	349 €	356 €	574 €

RECETTES	Dotation / habitant (DGF,DSR,DNP)	205 €	199 €	159 €
	Recettes réelles de fonctionnement / habitant	874,70 €	849,91 €	1307
DEPENSES	Équipement brut / habitant	190 €	199 €	398 €
	Dépenses de personnel (en % dépenses de fonctionnement)	43,88 %	46,64 %	56,84
	Dépense de personnel / habitant	320 €	329 €	604 €
	Dépenses de fonctionnement / habitant	707,23	697,85	1 062 €
	Dette en capital / habitant au 31/12	591 €	516 €	775 €

6- Projections 2025 budget principal

➤ Principales opérations d'investissements envisagées

Remboursement emprunts longs termes :	312 523 €
Annuités portages EPF:	29 000 €

OPERATION	PROJETS INVESTISSEMENT TTC	2025
223-230-256	INVESTISSEMENT RECURRENT	120 000,00
331 CENTRE SOCIAL	TRAVAUX	600 000,00
	Frais divers	55 713,00
	Etude géotechnique	56 000,00
	MOE CS	200 000,00
335 ECOLE ELEMENTAIRE	Extension école élémentaire Travaux	940 000,00
	Divers	20 000,00
	CT+CSPS	22 000,00
	MOE Ecole élémentaire	52 000,00
	MOBILIER	30 000
288	Tribune Rugby Travaux	596 000,00
230	Maison GIRARD (BSO+Film)	50 000,00
255	Cimetière	40 000,00
307	PLU	8 830,00
313	Vidéo protection	49 000
240	Voirie (enveloppe récurrente)	100 000,00
334	Démolition Château d'eau	96 900,00
	TOTAL	3 038 468 €

Le montant prévisionnel des investissements envisagés pour 2025 est évalué à 3 038 468 € TTC.

➤ Evolution Financière Prévisionnelle 2025-2028

Compte tenu des projets d'investissement inscrits au PPI au 31/12/2024, et sous réserve de modifications ultérieures, avec une hypothèse d'augmentation des recettes de fonctionnement de 2% et une augmentation des dépenses de fonctionnement de 2% (Frais de personnel : +2%).

Synthèse	2025	2026	2027	2028
Dépenses réelles de fonctionnement	3 820	3 921	4 014	4 078
Recettes réelles de fonctionnement	4 315	4 364	4 404	4 444
Epargne brute	495	442	390	366
Remboursement en capital	313	332	360	257
Epargne nette	182	110	30	110
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	836	956	578	272
Dépenses d'équipement	3 023	1 851	732	0
Besoin de financement brut	2 187	895	154	-272
Emprunt nouveau	1 091	813	154	0
Résultat de l'exercice	-944	0	0	353
Résultat reporté	1 444	500	500	500
Solde global de clôture	500	500	500	853
Encours de dette au 31/12	3 473	3 954	3 748	3 491
Capacité de désendettement	7,0	8,9	9,6	9,5

Le projet de PPI nécessitera dès 2025 un recours à l'emprunt.

7- Les budgets annexes

➤ Assainissement

Aucun travaux n'ont été réalisés en 2024 sur le budget assainissement. Pour l'année 2025, est projeté pour un montant prévisionnel de travaux de 201 593.50 € HT :

- Le séparatif Rue Henri Dunant
- Le séparatif Rue du Bugey
- La traversée en séparatif de la RD83

➤ Cinéma

La subvention pour contrainte de service public de l'année 2023 a été versée en 2024. Le délégataire étant à jour de son Rapport Financier, la collectivité est à jour des versements.

Evolution de la fréquentation

2021	2022	2023	2024
398 séances	648 séances	618 séances	698 séances
5 579 entrées	7 909 entrées	8 599 entrées	11 873